

# National Wooden Pallet & Container Association

## PALLET DESIGN SYSTEM<sup>®</sup>

### CONTRAT DE LOCATION

**ATTENDU QUE**, la National Wooden Pallet & Container Association dont le siège 1421, rue Prince, Suite 340, Alexandria, VA 22314, ci-après dénommée NWPCA, développe et possède des logiciels et des programmes informatiques exclusifs et protégés par le droit d'auteur et loue ces programmes informatiques exclusifs et protégés par des droits d'auteur avec ou sans le matériel multimédia et la documentation associés protégés par le droit d'auteur et,

**ATTENDU QUE**, le locataire nommé ci-dessous souhaite louer certains logiciels informatiques de NWPCA et le matériel associé appelé Pallet Design System («PDS»); et,

**ATTENDU QUE**, le locataire désire en retirer les avantages et, en retour, est disposé à respecter les obligations et les accords de frais applicables à la location de PDS et les conceptions qui en découlent ;

**AINSI QUE**, pour une considération valable et acceptable, y compris, mais sans s'y limiter, le présent accord par NWPCA au locataire et l'engagement du locataire concernant les droits de propriété de NWPCA, dont la suffisance est reconnue par la présente, NWPCA accepte de louer PDS au locataire (mais pas au parent du locataire, propriétaires, actionnaires, filiales, sociétés affiliées ou autres tiers) sous réserve des conditions suivantes :

#### **TEMOIGNE ALORS,**

**ARTICLE I. SOURCE EXCLUSIVE.** Le locataire doit obtenir tous les logiciels PDS, y compris, mais sans s'y limiter, le logiciel PDS et toute la documentation, les manuels, les données enregistrées par ordinateur, les logiciels, le code source et toutes leurs copies (logiciels) et autres supports sur lesquels la documentation, les manuels, les données et autres matériaux sont enregistrés via NWPCA (Matériaux) de NWPCA. Le Locataire ne fera aucune copie, de quelque nature que ce soit, des logiciels ou des documents fournis par NWPCA, sauf autorisation expresse écrite signée par un responsable de NWPCA.

**ARTICLE II. DROITS DE PROPRIÉTÉ DE NWPCA.** Le locataire accepte que NWPCA conserve la propriété exclusive des marques et des droits d'auteur représentés par les noms et logos de son entreprise et de ses produits, y compris, mais sans s'y limiter, le nom PDS, les matériaux et le logiciel, ainsi que les conceptions, dessins, plans, fiches techniques, données, analyses, informations et matériels ou autres produits créés par ou avec l'assistance du Logiciel (le « Produit »). Le locataire accepte également que toutes les techniques, algorithmes, formules et processus contenus dans le logiciel, les matériaux ou le produit de NWPCA ou toute modification ou extraction de ceux-ci constituent des SECRETS COMMERCIAUX DE NWPCA et seront protégés par le locataire, mais le locataire ne doit en aucun cas exercer moins que la diligence et le soin raisonnables conformément aux lois des États-Unis et du droit international, peu importe ce qui fonctionne pour protéger au mieux les intérêts de la NWPCA. Le locataire ne doit pas copier, reproduire, refabriquer ou dupliquer de quelque manière que ce soit tout ou partie du matériel, du logiciel ou du produit de NWPCA, QU'IL SOIT MODIFIÉ OU TRADUIT DANS UNE AUTRE LANGUE OU NON, ou toute documentation, ou tout autre matériel fourni par NWPCA en association avec les matériaux, les logiciels ou les produits de NWPCA, sauf indication contraire dans le présent contrat et conformément aux termes et conditions du présent contrat qui restent en vigueur. Le locataire convient que la distribution, la copie ou la reproduction non autorisée de TOUT OU TOUTES LES PARTIES OU PARTIES TRADUITES du matériel, du logiciel ou du produit ou la non-protection de ces matériaux, logiciels ou produits endommageront

## National Wooden Pallet & Container Association

---

réellement et matériellement NWPCA. Le locataire accepte qu'en cas de violation par le locataire de cette disposition ou de toute autre disposition du présent contrat, le locataire sera responsable envers NWPCA de dommages-intérêts équivalents à des frais de location d'un an pour chaque violation et perdra sa licence d'utilisation de tous les matériaux, logiciels et produits.

Le locataire accepte que le matériel, le logiciel et le produit ne soient utilisés qu'à des fins internes et qu'il ne doit pas vendre, concéder sous licence ou transmettre ses droits sur les matériaux, le logiciel ou le produit à un tiers. Le Locataire accepte en outre de ne pas utiliser le produit pour, ou en relation avec, la prestation de services à un tiers autre que les clients utilisateurs directs de palettes du Locataire. Tout produit créé par le locataire doit porter le nom du locataire sur le filigrane et le locataire s'engage à ne pas altérer son nom ou le filigrane apparaissant sur le produit.

Le locataire accepte de ne permettre à aucun tiers d'étudier, de copier ou d'utiliser le produit sans le consentement écrit préalable et exprès de NWPCA, dont le consentement sera accordé ou refusé à la seule discrétion de NWPCA. Nonobstant ce qui précède, le locataire peut fournir une copie du produit, qui doit porter le filigrane du locataire, à son fabricant dans le seul but de fabriquer la palette à vendre par le locataire ou à son client utilisateur direct de palette dans le seul but de vendre des palettes à ce client.

**ARTICLE III. COPIES ARCHIVALES.** Le locataire peut faire des copies d'archives de ces parties du (des) matériel (aux) ou logiciel (s) de la NWPCA qui sont fournies sur un support lisible par machine à condition que ces copies soient destinées à l'usage personnel du locataire et aient été autorisées par écrit et signées par un responsable de NWPCA. Le locataire accepte qu'en cas de violation par le locataire de cette disposition ou de toute autre disposition du présent contrat, le locataire sera responsable des dommages-intérêts équivalents à des frais de location d'un an pour chaque violation et perdra sa licence d'utilisation de tous les matériaux, logiciels et produits de la NWPCA.

**ARTICLE IV. UTILISATION DE COPIES MULTIPLES.** Ce contrat de location de matériel, de logiciel et de produit de NWPCA s'applique à une seule entité locataire. Tous les produits doivent porter le filigrane de l'entité du locataire. Le logiciel peut être loué selon une de ces deux manières :

- (a) L'installation et l'utilisation du matériel, des logiciels et des produits sur un maximum de deux ordinateurs du locataire sont autorisées tant que tous les processeurs restent sous le contrôle direct du locataire. Des copies supplémentaires du logiciel peuvent être louées par le locataire, après la seconde, pour des frais de location supplémentaires. Le locataire est responsable de garder le contrôle de toutes les copies louées en vertu des présentes. Cette disposition exige spécifiquement que dès qu'un utilisateur individuel n'est plus sous le contrôle direct du locataire, par exemple, licencié, le locataire est responsable de s'assurer que l'individu a supprimé le logiciel, le produit et tout autre matériel de son ordinateur et a fait retourner au locataire inscrit, tout matériel, logiciel et produit de NWPCA qu'il ou elle possédait.
- (b) L'installation et l'utilisation du matériel, du logiciel et des produits sur un serveur sont autorisées et permettront l'accès à trois (3) utilisateurs simultanés au maximum. Des licences peuvent être achetées pour des utilisateurs simultanés supplémentaires. Cette disposition exige spécifiquement que dès qu'un utilisateur individuel n'est plus sous le contrôle direct du locataire, par exemple, licencié, le locataire est responsable de s'assurer que l'individu n'a plus accès au logiciel, au produit et à tout autre matériel sur le serveur, et a fait retourner au locataire inscrit, tous les matériaux, logiciels et produits de NWPCA qu'il ou elle possédait.

**ARTICLE V. DROITS DE LOCATION.** En signant et en retournant le présent contrat de location, le locataire accepte de payer tous les frais indiqués conformément au barème des frais ci-joint. Les frais sont payables au moment de la location originale ou au moment du renouvellement.

**ARTICLE VI. RENOUELEMENT DE LOCATION.** Ce contrat de location doit être renouvelé à la fin de chaque période de 12 mois à compter du premier jour de l'acceptation de la location par NWPCA, date à laquelle le locataire sera informé et invité à signer un nouveau contrat et à payer les frais applicables.

**ARTICLE VII. DROITS D'AUTEUR, AVIS SUR LES MARQUES, LÉGENDES ET LOGOS.** Les matériaux NWPCA, le logo, les noms de produits, les logiciels, les produits, les manuels, la documentation et les autres supports sont protégés par des brevets, des droits d'auteur, des marques déposées, des secrets commerciaux ou sont autrement à la propriété de NWPCA. Le locataire s'engage à ne pas supprimer ces avis et identifications du produit.

**ARTICLE VIII. TRANSFERT DE LOCATION.** Dans le cas où le locataire souhaite transférer les droits accordés par le présent contrat, sans en conserver, une lettre de demande de transfert accompagnée des matériaux, logiciels, produits, manuels, documentation et toutes les copies originales, doit être envoyée à NWPCA, qui sélectionnera ensuite la méthode de distribution des droits transférés la plus appropriée et avisera le destinataire prévu de tous frais.

**ARTICLE IX. POLITIQUE DE GARANTIE LIMITÉE.** NWPCA garantit que tous les logiciels, la documentation des manuels et les autres supports fournis par NWPCA sont exempts de défauts de fabrication et contiennent des reproductions exactes du matériel protégé par NWPCA. NWPCA remplacera tout article défectueux fourni par NWPCA, à condition que le défaut soit signalé à NWPCA dans les dix (10) jours suivant la livraison du logiciel au locataire. NWPCA ne donne aucune garantie implicite d'aucune sorte concernant l'exactitude du produit ou d'autres données produites par l'utilisation de son logiciel. La responsabilité entière de NWPCA pour toute réclamation découlant de ou en relation avec le présent accord, ou l'utilisation de ses matériaux, logiciels ou produits, qu'ils soient délictuels, contractuels ou autres, sera limitée à des frais de location d'un an.

NWPCA ne sera pas responsable des dommages consécutifs, indirects, accessoires ou spéciaux résultant de l'utilisation de ses matériaux, logiciels ou produits, y compris, mais sans s'y limiter, la perte ou l'inexactitude des produits ou d'autres données produites par l'utilisation de ses matériaux, logiciel ou produit. NWPCA n'honorera aucune réclamation lorsque le locataire n'utilise pas les dernières révisions fournies par NWPCA ou lorsque le logiciel, le matériel ou le produit ont été soumis à des abus physiques ou ont été utilisés dans un équipement défectueux ou incompatible. NWPCA n'honorera aucune réclamation s'il n'y a pas d'accusé de réception signé au dossier au siège de NWPCA. Les matériaux, logiciels et produits fournis par NWPCA sont destinés à un usage commercial uniquement.

**ARTICLE X. RESPONSABILITÉ.** Le locataire comprend et accepte que, lors de la délivrance de cette location, NWPCA n'approuve, ne certifie ou n'endosse ni ne garantit d'aucune façon aucun produit ou construction ou les performances de ceux-ci fabriqués ou utilisés selon le logiciel PDS ou le produit fourni en vertu du présent contrat. NWPCA n'assume aucune responsabilité envers le locataire ou des tiers en ce qui concerne un tel produit ou la construction ou la performance de celui-ci. Le locataire doit indemniser NWPCA et ses agents et dégager la même responsabilité de toute réclamation découlant ou présumée résulter d'un défaut ou d'une déficience dans la conception ou la fabrication de tout produit fabriqué, vendu ou distribué par le locataire à des conceptions générées à partir du logiciel ou produit PDS ou découlant ou

## **National Wooden Pallet & Container Association**

---

supposé résulter de la relation entre le locataire et NWPCA ou ses agents en tant que propriétaire du logiciel PDS

**ARTICLE XI. IDENTIFICATION DE LOCATION.** Tous les fichiers de sortie, d'impression ou internes développés et / ou distribués par le locataire avec le logiciel de NWPCA doivent porter le nom de l'entreprise du locataire sur la première ligne de la section du logiciel qui demande le nom du « préparateur ». Tous les produits porteront le nom du locataire sur le filigrane et l'avis de droit d'auteur de NWPCA. Le locataire s'engage à ne pas altérer ou modifier son nom ou le filigrane apparaissant sur le produit. La section « Préparateur » ne doit en aucun cas porter un autre nom que celui du locataire. Cependant, le locataire ne peut utiliser un nom commercial exclusif ou un nom de filiale du locataire à la place du nom du locataire qu'avec l'autorisation écrite de NWPCA.

**ARTICLE XII. MISE À JOUR DE LA POLITIQUE.** NWPCA peut, de temps à autre, réviser les performances de ses Produits ou Logiciels et, ce faisant, accepte de fournir au Locataire une copie à jour de ces révisions. Toujours au gré de NWPCA, NWPCA peut fournir au locataire un bulletin de révision de temps à autre. (Aucune mise à jour ou bulletin d'information sur le service à la clientèle ne sera fourni à moins que tous les frais de location aient été payés et qu'un contrat de location dûment signé soit en dossier à NWPCA.)

**ARTICLE XIII. RÉSILIATION DE LOCATION.** En cas de violation d'une ou plusieurs des dispositions du présent contrat, NWPCA a le droit de résilier immédiatement cette location selon un avis écrit au locataire. Néanmoins, en cas de résiliation, toutes les dispositions du présent contrat qui visent à protéger les droits de NWPCA resteront en vigueur. En cas de résiliation du présent contrat, le locataire accepte de cesser d'utiliser et, à la demande de NWPCA, de faire retourner immédiatement à NWPCA tous les matériaux, logiciels, y compris le logiciel PDS, les produits, les manuels, la documentation et leurs copies aux frais du locataire.

**ARTICLE XIV. SOUTIEN INJONCTIF.** Il est entendu et convenu que, nonobstant toute autre disposition du présent accord, en plus de tout autre recours que NWPCA peut avoir en droit ou en équité, y compris ceux mentionnés ci-dessus, NWPCA aura le droit d'obtenir une injonction préliminaire et permanente pour garantir une performance spécifique, et pour protéger les droits de propriété de NWPCA et pour empêcher une violation ou une infraction envisagée du présent contrat.

**ARTICLE XV. LOI APPLICABLE.** Le présent contrat doit être interprété conformément aux lois de l'État de Virginie. Dans le cas où une partie du présent contrat est invalidée par un tribunal ou une action législative de la juridiction compétente, le reste du présent contrat restera contraignant.

**ARTICLE XVI. FRAIS JURIDIQUES.** En cas d'action en justice intentée par l'une ou l'autre des parties, le locataire s'engage à rembourser NWPCA pour tous les frais juridiques associés à ladite action si la NWPCA l'emporte.

**ARTICLE XVII. CONTRAT COMPLET.** Le présent accord et le barème de frais ci-joint constituent l'intégralité de l'accord entre les parties et remplacent tous les accords antérieurs. Ce contrat ne peut être modifié que par consentement mutuel écrit.

**ARTICLE XVIII. RECONNAISSANCE DU CONTRAT DU LOCATAIRE.** En signant et en renvoyant la reconnaissance du contrat, le locataire accepte par la présente tous les termes et conditions de ce contrat sans exception, suppression ou modification. Le locataire reconnaît que toute utilisation du matériel, des

## National Wooden Pallet & Container Association

---

logiciels ou des produits de la NWPCA sans le retour du présent contrat de location, la reconnaissance et les frais applicables seront considérés comme une violation du contrat et autrement une utilisation illégale et non autorisée des secrets commerciaux et des produits exclusifs de NWPCA.

Le locataire reconnaît qu'il a lu le présent contrat et toutes les pièces applicables, les a compris et accepte d'être soumis à leurs termes et conditions. En outre, le locataire accepte que le présent contrat et toutes les pièces applicables constituent la déclaration complète et exclusive de l'accord entre les parties soussignées, qui remplace toutes les propositions ou contrats antérieurs, oraux ou écrits, et toutes les autres communications entre les parties. En cas de conflit, les termes du présent contrat prévaudront.

Accepté par :

**National Wooden Pallet  
& Container Association  
1421, rue Prince, Suite 340  
Alexandria, VA 22314-2805**

Par :

\_\_\_\_\_  
Brent J. McClendon, CAE  
Président et chef de la direction

Le : \_\_\_\_\_

Accepté par :

**Locataire :**

\_\_\_\_\_  
**Société**

\_\_\_\_\_  
Adresse de rue

\_\_\_\_\_  
Ville, Etat et code postal

\_\_\_\_\_  
Signature autorisée

\_\_\_\_\_  
Nom en caractères d'imprimerie

\_\_\_\_\_  
Titre

Le :